

Attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions au profit des salariés et des dirigeants

Toussus Le Noble, le 20 janvier 2016**Orège (Nyse-Euronext Paris – FR0010609206 OREGE)**

Le Conseil d'Administration d'Orège S.A. du 17 décembre 2015 a décidé l'attribution de 1 091 189 options de souscription ou d'achat d'actions d'Orège S.A. à certains salariés et dirigeants du groupe dans les conditions décrites ci-après.

Cette décision, prise sur autorisation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 26 juin 2014, permettra un alignement plus grand des intérêts des bénéficiaires (salariés et dirigeants) et des actionnaires du groupe Orège.

Attribution des options soumises à conditions de performance

634 196 options de souscription ou d'achat d'actions (les Options) sont attribuées à 5 salariés managers du groupe Orège, dont Monsieur Pascal Gendrot, directeur général, bénéficiaire de 223 834 Options et Monsieur George Gonsalves, directeur général délégué, bénéficiaire de 130 570 Options. 456 993 Options pourront être attribuées par la direction générale au bénéfice d'autres salariés du groupe jusqu'au 31 mars 2016.

Les Options attribuées ou pouvant être attribuées ne pourront être levées que par étapes et sous réserve de l'atteinte de conditions de performance dans les conditions suivantes :

- Un maximum de 50% des Options attribuées pourront être exercées à partir du 1 avril 2017, sous réserve de l'atteinte d'un niveau défini de chiffre d'affaires consolidés au titre de l'exercice clos 31 décembre 2016, sur la base des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- Un maximum de 50% des Options attribuées pourront être exercées à partir du 1 avril 2018, sous réserve de l'atteinte d'un niveau défini de chiffre d'affaires consolidé au titre de l'exercice clos 31 décembre 2017, sur la base des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Le Conseil d'Administration appréciera le respect de ces conditions de performance, étant entendu qu'une condition de présence dans le groupe au moment de la levée des Options est également prévue dans le plan d'attribution.

OREGE SA

5, chemin d'Orsigny
78117 Toussus Le Noble
Tél : +33 (0) 1 39 46 64 32
Fax : +33 (0) 1 39 46 70 64

OREGE Pôle Scientifique

190 rue Léon Foucault
13090 Aix en Provence
Tel : +33 (0) 4 42 26 28 16
Fax : +33 (0) 4 42 26 28 69



Monsieur Pascal Gendrot et Monsieur George Gonsalves devront conserver, au nominatif, au moins 20% des actions issues de la levée des Options jusqu'à la cessation de leurs fonctions, conformément à l'article L.225-185 alinéa 4 du Code de Commerce.

A propos d'ORÈGE :

Grâce à ses deux technologies de rupture brevetées, SLG et SOFHYS, ORÈGE apporte aux industriels ainsi qu'aux exploitants ou acteurs municipaux des solutions performantes de traitement et de valorisation des boues et des effluents complexes, toxiques et/ou non biodégradables plus économiques et en meilleure adéquation avec les nouvelles exigences réglementaires, environnementales et sociétales.

Les offres d'ORÈGE constituent une réelle alternative lorsque les technologies de traitement traditionnelles atteignent leurs limites techniques, représentent un coût trop élevé, ou ne peuvent atteindre les objectifs de performances requis.

Le siège d'ORÈGE est basé à Toussus Le Noble (Yvelines) et le centre de R&D est situé à Aix-en-Provence. La société compte environ soixante-dix collaborateurs. www.orege.com

Orège est cotée sur le Marché réglementé de Nyse – Euronext - Paris depuis le 5 juillet 2013 (Nyse Euronext Paris – FR0010609206 OREGE).

Pour toute demande d'informations : communication@orege.com

OREGE SA

5, chemin d'Orsigny
78117 Toussus Le Noble
Tél : +33 (0) 1 39 46 64 32
Fax : +33 (0) 1 39 46 70 64

OREGE Pôle Scientifique

190 rue Léon Foucault
13090 Aix en Provence
Tel : +33 (0) 4 42 26 28 16
Fax : +33 (0) 4 42 26 28 69